

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-4-5-1**

**Séance du** lundi 19 avril 2021

### **ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF JOBS SOLIDAIRES POUR LES ETUDIANTS**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne  
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale  
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1-5-2 du 25 janvier 2021 relative aux Jobs d'hiver pour les étudiants,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté en date du 29 mars 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prolonge, à compter du mois d'avril 2021 et jusqu'à consommation complète de l'enveloppe budgétaire dédiée à cette politique d'aide, le dispositif « jobs d'hiver pour les étudiants »,
- Approuve l'élargissement, à compter d'avril 2021, du périmètre du dispositif jobs solidaires étudiants à l'ensemble des acteurs du champ de la solidarité, de l'insertion, de l'éducation à l'environnement ainsi qu'aux collectivités locales et les syndicats mixtes dont la CeA est membre intervenant dans les domaines précités ;
- Attribue, en application de la délibération n° CP-2021-1-5-2 du 25 janvier 2021 et de l'élargissement précité, les subventions figurant en annexe aux structures qui y sont listées, et d'autorise leur versement en une seule fois après transmission des justificatifs requis (fiche de paie de chaque étudiant éligible) ;
- Approuve le renforcement du dispositif en autorisant l'embauche directe de 30 ETP pour assurer le standard téléphonique vaccination mis en place par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce qui précède.

Madame Catherine GRAEF-ECKERT en sa qualité de Maire de la Commune de Lingolsheim ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité